



DEMANDE DE CERTIFICATION POUR TREILLIS D'ARMATURES ET GRILLES EN METAL

BENOR

**CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR
LA CERTIFICATION DE PRODUITS SOUS LA MARQUE BENOR**

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNE,	
Nom :	
Prénom :	
Qualité :	
REPRESENTANT EN DROIT DE LA SOCIETE AVEC COMME SIEGE SOCIAL :	
Dénomination de la société :	
Rue / n° :	
Code postal / Commune :	
Pays :	
Tél. :	
E-mail :	
Numéro d'entreprise (TVA) :	
Numéro de compte :	
DEMANDE LE CERTIFICATION POUR L'UNITE DE PRODUCTION SUIVANTE :	
Dénomination de la société :	
Rue / n° :	
Code postal / Commune :	
Pays :	
Tél. :	
E-mail :	
Numéro d'entreprise (TVA) :	
E-mail - facturation électronique :	
E-mails - rapports d'inspection :	
POUR LES TREILLIS D'ARMATURES ET GRILLES EN METAL MENTIONNES CI-APRES QUI SONT LIVRES EN BELGIQUE ET QUI FONT L'OBJET D'AU MOINS UN DES DOCUMENTS DE REFERENCE MENTIONNES DANS LE REGLEMENT.	

CI-JOINT LE PROJET DU PLAN DE QUALITE (seulement dans le cas d'une première demande).

RESPONSABLE POUR L'AUTOCONTROLE :

Nom :	
Prénom :	
Tél. :	
E-mail :	

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le soussigné déclare :

1. que toutes les données précitées sont exactes et que toute modification y afférant sera immédiatement signalée à COPRO par écrit ;
2. avoir pris connaissance du règlement général de certification de produits dans le secteur de la construction (CRC 01 BENOR*) et du règlement d'application pour treillis d'armatures et grilles en métal (TRA 67 *) ;
3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions des règlements susmentionnés ;
4. qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité certifiés BENOR aux prescriptions techniques en vigueur ;
5. toujours fournir sous la certification BENOR la production spécifiée de treillis d'armatures et grilles en métal, destinés au marché belge et ne pas livrer de treillis d'armatures et grilles en métal, destinés au marché belge, provenant d'un autre producteur ou d'une autre siège de production et qui ne sont pas produits sous la marque BENOR ;
6. (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans l'unité de production ;
7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;
8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/fr/privacy ;
9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente.

* La dernière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata.

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	
Date ** :	
Signature ***:	

DECLARATION DE RECEVABILITE

Le soussigné, représentant en droit de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande de certification BENOR pour treillis d'armature en métal et vous attribue le numéro d'identification suivant :

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	
Date ** :	<i>Zellik</i>
Pour COPRO, le CEO :	<i>ir. Dirk Van Loo</i>
Signature *** :	

Les polices d'assurance suivantes, ZCN600023117 et 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la responsabilité civile professionnelle.

** A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique.

*** Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.

